

Rep : 495/20

LE 30 MARS 2026

**ACTE DE DEPOT AU RANG DES MINUTES DANS LE CADRE DE
AVENANT DU REGLEMENT DU JEU
« CAMPAGNE AD STREAMING 2026 »**

Par devant Maître Dina BAGHDADI, Notaire à Casablanca, soussignée,

ONT COMPARU :

1/ Madame Fatine BOUQLILA,

-----Domiciliée au siège de la banque-----

-----De nationalité marocaine, née à Maarif Casablanca Anfa, le -----

-----Titulaire de la carte d'identité nationale n° C548368-----

2/ Monsieur RACHID DRIOUCH,

-----Domicilié au siège de la banque-----

-----Titulaire de la carte d'identité nationale n° A428707.-----

AGISSANT AU NOM ET POUR LE COMPTE DE :

BANQUE OF AFRICA, société anonyme au capital social d'un montant de **2.125.656.240** Dirhams, suivant arrêté du Ministre des Finances n° 2348-94 du 23 août 1994, immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro **27.129,IF : 01085112**, dont le siège social est situé à 140, avenue Hassan II, à Casablanca-----

En vertu des pouvoirs qui lui été conférée à cet effet.

D'UNE PART

Laquelle, a par les présentes, requis la notaire soussignée de donner l'authenticité aux conventions ci-après, et ce sans le concours ni la participation de ladite Notaire qui n'est que la rédactrice passive desdites conventions.

LANGUE DE REDACTION

La partie comparante es qualité, déclare opter pour la rédaction du présent acte en langue Française, le tout conformément aux dispositions de l'article 42 de la loi 32-09 organisant la profession de Notaire. Reconnaisant ainsi, l'absence de l'obligation de se faire assister d'un interprète agréé ou de toute personne de leur choix pouvant servir d'interprète, tel qu'il est stipulé dans l'article 38 de ladite loi, déchargeant ainsi ladite notaire de toute responsabilité à ce sujet et notamment ne jamais vouloir se prévaloir de l'alinéa 4 de l'article 49 de la loi sus évoquée.

ACTE DE DEPOT AU RANG DES MINUTES DE MAITRE DINA BAGHDADI, NOTAIRE SOUSSIGNEE

Madame Fatine BOUQLILA e tMonsieur RACHID DRIOUCH comparants es-qualités de première part, ont par ces présentes, déposée à la Notaire soussignée et l'ont requis de mettre au rang de ses minutes en date du **30/03/2026** pour en assurer la conservation et qu'il en soit délivré tous extraits ou expéditions à tous ceux à qui il appartiendra, un exemplaire original de l'avenant au règlement de jeu lancée dans le cadre de **DU JEU « Campagne AD STREAMING 2026 »**, dûment paraphé et signé par leur soins, établi, au siège de la société « **BANK OF AFRICA** » **BMCE Group**, en date du **30/03/2026** à Casablanca, qui sera annexé aux présentes (Annexe 1).

FRAIS

La partie comparante supportera et acquittera tous les frais, droits et émoluments des présentes et de leurs suites.

DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, La partie comparante déclare élire domicile en leur demeure respective sus énoncés.

FORMALITES

Par les présentes, la partie comparante et la notaire soussignée déclarent soumettre le présent acte, au service de l'enregistrement de l'administration fiscale, et ce aux fins d'enregistrement et la perception des droits y relatifs, le tout conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi 32-09 relative à l'organisation de la profession de Notaire.

RECONNAISSANCE DE CONSEIL DONNE

Par les présentes, La partie comparante déclare avoir été pertinemment et parfaitement informé par la notaire soussignée de la portée et des conséquences du présent acte, la déchargeant ainsi, de sorte à ce qu'elle ne soit jamais inquiétée ou recherchée à ce sujet.



(Handwritten signatures and blue ink scribbles over the bottom right section of the document)

LISTE DES ANNEXES

Il est annexé, au présent acte, l'original de l'avenant du règlement de jeu lancée dans le cadre **DU JEU « Campagne AD STREAMING 2026 »**, Organisé par la société « **BANK OF AFRICA » BMCE Group**, dûment paraphé et signé par **Madame Fatine BOUQLILA et Monsieur RACHID DRIOUCH**, établi, au siège de la société « **BANK OF AFRICA » BMCE Group**, en date à Casablanca, du **30/03/2026**, portant l'Annexe 1. --

LECTURE DE L'ACTE ET PRISE DE CONNAISSANCE DE SA TENEUR

Par les présentes, la partie comparante déclare avoir **lu le présent** acte et pris connaissance de sa teneur notamment par la lecture qui leur a été faite par la notaire soussignée et reconnaissent avoir parfaitement compris la teneur des présentes qu'elles approuvent sans réserve, le tout conformément aux dispositions de l'article 40 de la loi 32-09 relative à l'organisation de la profession de Notaire. -----

DONT - ACTE

Fait et passé à Casablanca. -----

En l'étude du notaire soussignée, -----

L'AN DEUX MILLE VINGTSIX-----

LE TRENTE MARS-----

Et après lecture faite, la partie comparante es qualité a signé avec la notaire soussignée. -----

Acte rédigé sur deux(02) page, sans mot ni chiffre annulé et sans renvoi ni blanc sans trait et avec quatre vingt dix neuf(99) traits sur les blancs-----

	<u>Madame FATINE BOUQLILA</u> <u>ES-QUALITE</u>	<u>Monsieur RACHID</u> <u>DRIOUCH</u> <u>ES-QUALITE</u>	<u>Maître Dina BAGHDADI</u>
Signatures	ILLISIBLE	ILLISIBLE	ILLISIBLE
Heures et dates	LE 30/03/2026 A 14h00 LE 30/03/2026 à 14h00 Le trente mars deux mille vingt six à quatorze heures	LE 30/03/2026 A 14h00 LE 30/03/2026 à 14h00 Le trente mars deux mille vingt six à quatorze heures	LE 30/03/2026 A 14h00 LE 30/03/2026 à 14h00 Le trente mars deux mille vingt six à quatorze heures

Enregistré le 02/04/2026-----

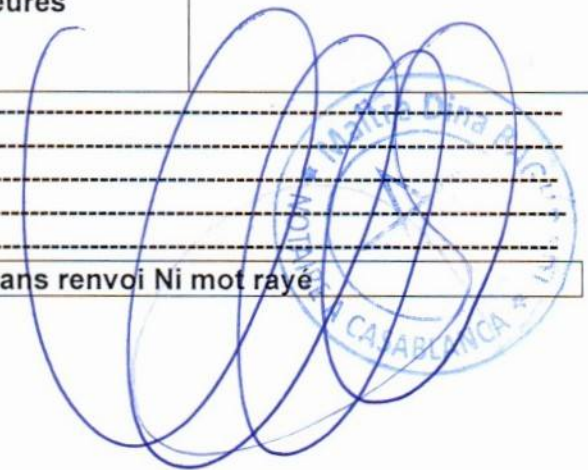
N° Registre Entrée : 202600161371233-----

N° Ordre Recette : 15838/2026-----

Référence de Paiement : 7013829159265-----

NUM TRANSACTION DGI(CIH) : 103577507029-----

Expédition Deux Rôles et Demi sans renvoi Ni mot rayé



AVENANT MODIFICATIF AU REGLEMENT DE LA TOMBOLA
CAMPAGNE AD BANK OF AFRICA « STREAMING 2026 »
DU REGLEMENT DE JEU EN DATE DU 21/01/2026

EXPOSE : Changement de la période de campagne, du nombre de tirage et de la répartition des gagnants.

Dans le cadre de sa stratégie d'accélération digitale, **BANK OF AFRICA** a mis en place un jeu concours de bienvenue destiné aux nouveaux clients ouvrant un compte chèque en ligne alimenté (en Dirhams, en Dirhams Convertibles ou en Devises) via le Digital Hub (plateforme d'ouverture de compte en ligne) ou l'application BMCE Direct (service de banque à distance).

Un règlement encadrant ce jeu concours a été signé en date du 21/01/2026. Le présent document constitue un **avenant audit règlement**, ayant pour objet de modifier certaines dispositions de celui-ci. Les modalités et changements apportés sont détaillés ci-après :

Les changements opérés :

- o **Période :** Du 1^{er} février au 30 juin 2026.
- o **Nombre de tirages :** 5 tirages au lieu de 3 tirages.
 - Le 1^{er} tirage aura lieu la semaine du **09/03/2026** (Compte ouvert entre 01/02/2026 et le 28/02/2026 inclus) : **300 Gagnants**.
 - Le 2^{ème} tirage aura lieu la semaine du **13/04/2026** (Compte ouvert entre le 01/02/2026 et le 31/03/2026 inclus) : **180 Gagnants**.
 - Le 3^{ème} tirage aura lieu la semaine du **11/05/2026** (Compte ouvert entre le 01/02/2026 et le 30/04/2026 inclus) : **170 Gagnants**.
 - Le 4^{ème} tirage aura lieu la semaine du **08/06/2026** (Compte ouvert entre le 01/02/2026 et le 31/05/2026 inclus) : **180 Gagnants**.
 - Le 5^{ème} tirage aura lieu la semaine du **06/07/2026** (Compte ouvert entre le 01/02/2026 et le 30/06/2026 inclus) : **170 Gagnants**.
- o **La répartition des gagnants :**
 - 1^{er} tirage : 300 gagnants.
 - 2^{ème} tirage : 180 gagnants au lieu de 350.
 - 3^{ème} tirage : 170 gagnants au lieu de 350.
 - 4^{ème} tirage : 180 gagnants.
 - 5^{ème} tirage : 170 gagnants.
 - Le nombre total des gagnants reste inchangé
- o A noter que :
 - Un client peut participer à plusieurs tirages au sort pour augmenter ses chances de gagner
 - Un client gagne une seule fois durant la période de la campagne.

Le reste des clauses et conditions demeurent inchangées.

Par **BANK OF AFRICA :**

Par le notaire
1
NOTAIRE CASABLANCA

Enregistré le 02/04/2026-----
N° Registre Entrée : 202600161371233-----
N° Ordre Recette : 15838/2026-----
Référence de Paiement : 7013829159265-----
NUM TRANSACTION DGI(CIH) : 103577507029-----

Expédition Deux Rôles et Demi sans renvoi Ni mot rayé